



Réalisation d'un mur privatif

Par **loulou59**, le **18/09/2009** à **20:59**

Bonjour,

nous avons un litige avec notre voisine : en 2004 un accord a été fait avec les voisins et les anciens propriétaires concernant qu'une clôture mitoyenne devait être retirée et remplacée par un mur qui deviendrait privatif car les anciens propriétaires prendraient à leur charge tous les travaux et le mur serait sur leur terrain. En 2006 nous achetons cette maison sans savoir exactement l'histoire de cet accord. Ok nous avons acheté nous prenons cet accord. En 2009 je fais une déclaration d'acte pour la réalisation mais pour un mur bahut car j'ai trop de pression de mes voisins j'ai la peur des conséquences en ayant eu déjà beaucoup de soucis pour des choses que c'est du domaine public bref... mais la pression devenait forte je me dis que là il exagère et annule ma première déclaration et revalide par la dde une déclaration préalable pour là faire un mur en adéquation avec l'usage du village c'est ok pour eux. Je commence les travaux mais avant j'avais informé par ar des dates droit de passage..aux voisins démolition fondation montage du mur 1.20 et là gros scandale j'ai sois disant empiété sur son terrain menaces injures..ma seule solution validé le début de mur par des experts géomètres vérifications de 3h30 injures..et finalement les côtes que mon géomètre c'est les bonnes! le géomètre des voisins signe le pv de bornages amiable nous aussi mais pas nos voisins ils contre disent les experts de ne pas savoir faire le travail..pressions recommandés bref je dois continuer mon mur lundi et demande les démarches à suivre car je ne sais plus quoi!! mon géomètre me dit que je suis bien dans mon terrain et les côtes sont respectées. Que faire? menaces de tribunal de destruction et m'accuse d'être fautive de la dégradation de son mari de plus je suis une meurtrière!!